



DEMI-PENSION ET GARDERIE 2022 - 2023  
MATERNELLE

Après le 9 septembre 2022, l'école n'acceptera plus les changements de jours de demi-pension et de garderie

Mon enfant, Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

reste à la demi-pension les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

reste à la garderie de 16H25-17H45 les \* :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Votre enfant ne doit pas être inscrit le même jour à la garderie et à une activité périscolaire au sein de l'école

\* mettre une croix dans la ou les cases de votre choix

Le choix des jours est valable pour l'année entière.

Néanmoins, si des modifications étaient indispensables, merci d'en informer par mail la direction :

- au plus tard le **mercredi 7 décembre 2022** pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (3 janvier au 31 mars),
- au plus tard le **mercredi 22 mars 2023** pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (3 avril au 4 juillet).

L'école maternelle ferme ses portes à 17h55 **précises**.

**Trois retards dans le mois entraîneront l'exclusion de votre enfant de la garderie pour le mois suivant.**

Fait le : .....

Signature :